PRÉPARATION À L'AUTORISATION DE CONDUITE

GRUES À MONTAGE AUTOMATIQUE (GMA)

Objectif

Obtention d'une **A**ttestation de **C**ompétences à la **C**onduite En **S**écurité « **ACCES** » par le ou les salarie(s) afin de permettre la délivrance de **l'autorisation de conduite** par le chef d'entreprise,
(Articles **R4323-55 à 57** du code du travail et dans le respect des dispositions de l'arrêté du 5 décembre 1999)

Public

- Tout salarié appelé à utiliser, même de manière occasionnelle, une grue à tour requérant une autorisation de conduite pour son utilisation.
- Accessible aux personnes en situation d'handicap

Pré-requis

- Comprendre la langue française
- Pour le recyclage, avoir déjà suivi la formation initiale

Durée

- Formation : 2 jours, soit 14 heures (pour un groupe minimal de 3 stagiaires de 6 maximum)
- Recyclage : 2 jours tous les **5 ans** (nombre de stagiaires idem session initiale)
- Une journée de formation théorique (7 H) suivie d'une journée de formation pratique (7H)

Validation

- Evaluation finale théorique : à partir d'un QCM, durée (1h15)
- Evaluation finale pratique : mise en situation pour la partie pratique (0h40/stagiaire/grue)
- Au regard des résultats des épreuves théoriques et pratiques, délivrance d'une **attestation de compétences à la conduite en sécurité « ACCES »** pour la grue concernée

Lieu et moyens à mettre en œuvre

- La formation se déroulera au sein même de l'entreprise ou dans des lieux fournis par le responsable
- Prévoir une salle avec tables et chaises, ainsi qu'un pan de mur dégagé ou un écran pour la vidéo projection (partie théorique)
- Avoir à disposition une grue à tour, des élingues et des charges à manipuler
- Sur le terrain les stagiaires seront tenus d'avoir leurs équipements de protection (chaussures de sécurité, casque, gants et un gilet de sécurité à haute visibilité)

PRÉPARATION À L'AUTORISATION DE CONDUITE

PROGRAMME

THÉORIE (7H)

Partie 1. Règlementation (1h25)

- Les responsabilités
- Les acteurs de la prévention
- La documentation règlementaire
- Les accidents du travail
- Les vérifications obligatoires
- ✓ Quiz de vérification des acquis de la première partie (0h10)
- ✓ Pause (0h15)

Partie 2. Classification et technologie (1h30)

- Les typologies de grues à tour
- Les bases de fonctionnement
- ✓ Quiz de vérification des acquis de la deuxième partie (0h10)

Partie 3. Sécurité (1h50)

- Les risques liés à l'utilisation des grues à tour
- Les règles de levage
- L'élingage
- La signalisation de sécurité au travail
- Les risques liés à l'environnement
- Les interdits
- ✓ Quiz de vérification des acquis de la troisième partie (0h10)
- ✓ Pause (0h15)

Partie 4. Evaluation théorique par QCM (1h15)

PRATIQUE (7H)

Partie 1. Vérifications, prise de poste et mise en service (Formation 0h30)

- Vérification de l'ensemble des documents
- Réaliser la prise de poste
- La mise en service, les dispositifs de sécurité
- ✓ Evaluation : mise en situation de la première partie (0h40)
- ✓ Pause (0h15)

Partie 2. Manœuvres (formation 1h30)

- Maîtriser l'utilisation de la grue
- Le choix des élingues et le mode d'élingage
- Manipuler des charges
- ✓ Pause : (0h15)
- ✓ Evaluation : mise en situation de la deuxième partie (2h40)

Partie 3. Fin de poste, maintenance (Formation 0h30)

- Remettre la grue à tour en configuration « Hors service »
- Vérification de fin de poste
- Opérations d'entretien de premier niveau
- ✓ Evaluation : mise en situation de la troisième partie (0h40)
- ✓ *L'évaluation des acquis pratiques sera réalisée tout au long de cette journée*

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Exposés théoriques, vidéo projection de films
- Exercices pratiques avec la grue à tour
- Support pédagogique complet remis à chaque stagiaire
- Tout au long de la journée, le formateur évaluera les acquis de chaque stagiaire à l'aide d'un questionnaire pour la partie théorique et d'une mise en situation réelle pour la partie pratique, afin de réaliser un complément de formation si nécessaire avant l'évaluation finale qui permettra d'obtenir une **« Attestation de compétences à la conduite en sécurité » ACCES R487**

GPS FORMATION - LE MOULIN NEUF - 12400 MONTLAUR Tél. : **06 24 54 61 54**
N° de SIRET : 453 877 433 00012 - Code APE : 8559B - N° d'existence : 73 12 00537 12 - Organisme certifié **Qualiopi**
Mail : cg.gpsformation@gmail.com Site : www.formations-engins.com